REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRETE

portant nomination du régisseur et de mandataires suppléants auprès de la régie d'avances et de recettes des Archives départementales du Bas-Rhin

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 3 juin 2008 portant création de la régie d'avances et de recettes auprès des Archives départementales du Bas-Rhin ;

VU l'avis du Payeur départemental du Bas-Rhin ;

VU l'avis du régisseur ;

SUR la proposition du Directeur général des services du département ;

ARRETE

Article 1er – L'arrêté du 28 février 2008 modifié portant nomination du régisseur et de mandataires suppléants auprès de la régie d'avances et de recettes des Archives départementales du Bas-Rhin est modifié comme suit :

« Article 1er - Sans changement. »

« Article 2 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Séverine HEMMER-STAN, régisseur, sera remplacée par Madame Virginie MARCHAND ou Madame Marie COLLIN, mandataires suppléantes. »

« Articles 3 et 4 - Sans changement. »

« Article 5 - Conformément aux dispositions de l'arrêté de création de la régie susmentionnée, Madame Virginie MARCHAND et Madame Marie COLLIN, mandataires suppléantes, percevront une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé selon la réglementation en vigueur, pour la période durant laquelle elles assureront effectivement le fonctionnement de la régie. »

« Articles 6 à 11 - Sans changement. »

Article 2 – Le Directeur général des services du département et le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 20 MARS 2018

P. Le Président
Le Directeur des Finances
et de la Commande Publique
Par délégation

Le Président,

Jonathan BISOT-LEFEBVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRETE

portant nomination des mandataires auprès de la régie d'avances et de recettes des Archives départementales du Bas-Rhin

---

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 3 juin 2008 portant création de la régie d'avances et de recettes auprès des Archives départementales du Bas-Rhin ;

VU l'avis du Payeur départemental du Bas-Rhin ;

VU l'avis du régisseur ;

VU l'avis du mandataire suppléant ;

SUR la proposition du Directeur général des services du département ;

ARRETE

Article 1er - L'arrêté du 3 juin 2015 portant nomination des mandataires auprès de la régie d'avances et de recettes des Archives départementales du Bas-Rhinest modifié comme suit :

« Article 1er - *Dans la liste des mandataires :*
- *ajouter : Anne-Lise DEPOIL.*

« *Articles 3 à 5 – Sans changement.* »

Article 2 - Le Directeur Général des services du département et le Payeur départemental du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 2 0 MARS 2018

Le Président,

P. Le Président
Le Directeur des Finances
et de la Commande Publique
Par délégation

Jonathan BISOT- LEFEBVRE